

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire Taux en %
		Bâtiments culturels / monuments Installation de la protection civile Maison communale Maison paroissiale Salle de gymnastique Salles de concert / théâtres Piscine / patinoire Piscine couverte Toilettes publiques Autres	33 1/3 33 1/3 33 1/3 33 1/3 33 1/3 25 25 25 25	3 3 3 3 3 4 4 4 4
1405 Forêts	Forêts, alpages	Pas de spécification	40	2,5
1406 Biens mobiliers PA	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules Véhicules spéciaux et camion tonne-pompe	10 20	10 5
1407 Immobilisations en cours de construction PA	Immobilisations en cours de construction PA	Pas de spécification	Aucune	Aucun
1409 Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Divers (évaluation des biens non attribuables aux comptes du bilan 1401 à 1407)	10	10
1420 Informatique (matériel et logiciels)	Informatique	Pas de spécification	5	20
1427 Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours	Pas de spécification	Aucune	Aucun
1429 Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Aménagement local et régional, autres plans et études (y compris le plan général d'évacuation des eaux [PGEE] et le plan général d'alimentation en eau [PGA]) Autres immobilisations incorporelles	10 5	10 20

Remarques:

- Pour les subventions d'investissement, il convient de tenir compte de la durée d'utilisation de chacune des catégories d'immobilisations concernées.
- En l'absence de dispositions fédérales ou cantonales supérieures, les règles spécifiques à la branche s'appliquent aux tâches des entreprises communales (approvisionnement en gaz, centrale électrique, entreprise de chauffage à distance, etc.) ainsi qu'aux homes pour personnes âgées et aux établissements médico-sociaux.
- Les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées (ouvrages de génie civil) sont régis par les dispositions cantonales supérieures.